



Avril  
2026

FO COM \ LA POSTE

BSCC



## ACCORD COURRIER

# DES ENGAGEMENTS NON RESPECTÉS !

L'accord national de la BSCC, signé par FO Com le 27 juin 2025 et valide jusqu'au 31 décembre 2026 est le fruit de longues et âpres négociations.

Pour FO Com, signer un accord, ce n'est pas une fin en soi : il engage toutes les parties dans le respect, la loyauté et une application uniforme sur l'ensemble du territoire, en métropole, en Corse et dans les DOM.

### AUJOURD'HUI, CES ENGAGEMENTS NE SONT PAS HONORÉS.

Sous prétexte de la baisse du trafic courrier, la BSCC choisit de ne pas appliquer tout ou partie de l'accord.

### CONCRÈTEMENT, CELA SE TRADUIT PAR :

- ⇒ Des plans de production non respectés et non affichés
- ⇒ Des journées dérogatoires remises en cause
- ⇒ Des primes de remplacement non payées
- ⇒ Des promotions ROP (3.1 vers 3.2) non réalisées

### ...ET LA LISTE EST LONGUE !

Pour FO Com, la situation est incompréhensible et inacceptable.

**FO COM EST UNE ORGANISATION SYNDICALE RESPONSABLE ET CONSTRUCTIVE,  
ENGAGÉE POUR LA DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES POSTIERS.  
SIGNER UN ACCORD, C'EST OBTENIR DES AVANCÉES, PAS ENTÉRINER DES RECULS.  
FO COM EXIGE LE RESPECT IMMÉDIAT DES ENGAGEMENTS PRIS.**

# DÉTERMINÉS